Le plan de l'îlot de Centuri se donne les moyens de son succès

L'Assemblée de Corse a approuvé, lors de sa dernière session, le plan d'aménagement de ce site de la pointe du Cap, propriété du Conservatoire du littoral. Un projet qui a vocation à restaurer et préserver son état naturel

Situé face à la figure de proue de Centuri, qu'incarne l'île de Capense, le plan de l'îlot a souffert de son propre succès tant que de celui de son emblématique voisine passée réserve naturelle en 2017.

Le lieu n'a pas échappé à cet anachronisme entre réalité touristique actuelle et isolement géographique passé, il s'en trouve aujourd'hui dégradé, et non adapté à la fréquentation dont il fait l'objet. Vendredi, l'Assemblée de Corse a approuvé la subvention de 64 117 euros, sur un total d'un peu plus de 80 000 que coûteront les travaux.

Le site a échappé à l'urbanisation, mais dans les années 70, le site se dégrade, victime du camping sauvage et de la circulation anarchique. Il est acquis en 1981 par le conseil général de la Haute-Corse, puis, lors des travaux du port en 1996, il est utilisé pour stocker les blocs rocheux, ce qui endommage la rare végétation.

Entre 2000 et 2002, une première réhabilitation écologique est menée, permettant au site de retrouver sa dynamique naturelle. C'est en 2017 qu'il devient propriété du Conservatoire du littoral.

l'Assemblée de Corse a approuvé la subvention de 64 117 euros sur un total d'un peu plus de 80 000 que coûteront les travaux. L'aménagement s'articule autour de plusieurs axes : canaliser la fréquentation, préserver les espaces, neutraliser les espèces invasives et restaurer le caractère naturel du site. / PHOTOS ALAIN CAMOIN

Concilier fréquentation et préservation

L'aménagement reprend les principes qu'applique le conservatoire sur d'autres sites remarquables, tel que la Revellata. Canaliser la fréquentation, préserver les espaces, neutraliser les espèces invasives et restaurer le caractère naturel du site. *"Le programme a été récemment mis au point afin de réaliser les travaux nécessaires à la préservation des paysages, la protection des habitats les plus sensibles et l'accueil des visiteurs, en renouvelant les équipements de protection donnant une mauvaise image du site"*, expliquait Bénédicte Benoit-Sisco dans sa demande adressée à la Collectivité de Corse.

Première étape de ces travaux, le nettoyage du site. Présentes dans la quasi-totalité des sites remarquables, les griffes de sorcière, espèce invasive la plus connue, seront arrachées afin de laisser à la flore endémique la possibilité de réinvestir le site.

Côté construction, l'abri poubelle sera démoli et l'espace "cicatrisé", pour reprendre un terme cher au conservatoire. Idem pour les blocs rocheux anti-stationnement et des murets en éléments d'agglo qui seront retirés. Le stationnement devrait donc être aménagé en épi, en bord de route côté amont.

Autre point sensible, la dépollution des dépôts sauvages d'enrobés bitumeux routiers côté sud, et des traces de pollution au goudron sur la rive ouest. L'intégralité des remblais doit aussi être purgée, et le sol reprofilé au plus proche de son état naturel, et de celui de la côte.

Toujours dans cet esprit de restauration, les sentiers superflus devront être refermés afin d'orienter les flux de visiteurs vers les principaux chemins, minimisant ainsi leur impact sur la flore. Les anciennes clôtures et Tubex seront retirés, et les ganivelles remplacées par des plots simples.

Enfin, arbustes endémiques, les tamaris, pourront réinvestir leur espace grâce à des bouturages directs.

L'adoption du rapport sur le financement de cette opération donne le feu vert aux travaux, qui devraient être terminés pour la saison 2020.

ISABELLE LANÇON-PAOLI

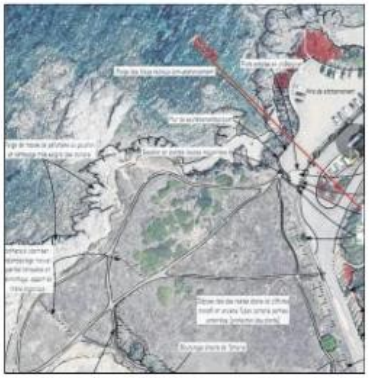

Schéma global d'aménagement du plan de l'îlot de Centuri. / DOCUMENT FERRA BARONA PAYSAGE

LE CHIFFRE

80146

C'est en euros le montant de l'investissement pour ce projet, dont 64 117 euros financés par la CdC et 16 030 euros par le Conservatoire du littoral.